

croient avoir le droit de bénéficier de cette caisse simplement parce qu'ils ont versé des cotisations.

Lors de la présentation du bill, je n'avais pas l'intention de l'appuyer tant que le gouvernement ne nous aurait pas promis de prendre des mesures concrètes pour réformer ces abus et moderniser complètement la loi. Cet après-midi, j'ai été heureux d'entendre le ministre dire que des mesures avaient déjà été prises pour mettre fin aux abus et que d'autres le seront sous peu. J'aimerais, cependant, obtenir plus de détails au sujet de ces correctifs. Je demande donc au gouvernement de s'engager expressément à remanier sans tarder la loi de fond en comble. Lorsque le ministre résumera le débat de deuxième lecture, peut-être voudra-t-il préciser les réformes envisagées par son ministère et nous indiquer quelles autres mesures seront prises bientôt.

Des députés ont dit que, de l'avis de certains économistes, l'assurance-chômage encourage le chômage. C'est faux, d'après moi. Je ne crois pas que les prestations minimales accordées aux chômeurs incitent les bien portants à ne pas travailler. La grande majorité des Canadiens veulent travailler. Ils ont plaisir à travailler et ne se contentent de prestations d'assurance que lorsqu'ils sont vraiment chômeurs.

En ce qui concerne les deux sujets précis dont il est question dans le bill, je tiens à dire qu'il n'y a pas de doute, pour que l'assurance-chômage soit une bonne chose, que les prestations doivent être raisonnables et suffisantes pour permettre à un chômeur et à sa famille de subsister. Les taux actuels ont été fixés il y a plusieurs années, alors que les revenus, les loyers et le niveau de vie étaient bien plus bas que maintenant. Toutes ces choses ont monté. Personne ne peut le nier, et nous devons augmenter les prestations si nous voulons que le régime d'assurance-chômage soit raisonnable et pratique.

Quant à la disposition du bill qui en étend la portée à des groupes de travailleurs à revenus plus élevés, certaines personnes de ces groupes soutiennent qu'elles sont dans des régions où les emplois ne manquent pas, qu'elles reçoivent des revenus et qu'elles en sont rendues à une étape de leur vie où il est peu probable qu'elles perdent leur emploi. Tout ce que je puis dire, c'est que des statistiques prouvent le contraire. Bien des personnes dans les groupes visés par ce bill ont été congédiées à un âge assez avancé, des hommes dans la quarantaine et la cinquantaine qui avaient des positions de surveillants ou qui étaient employés de bureau—par suite de l'automation et de progrès techniques au Ca-

nada, facteurs qui se poursuivront à un rythme plus rapide encore à l'avenir. Les gens de cette catégorie doivent également se prémunir contre une période de chômage éventuel. Ce n'est pas que nous souhaitons que la chose se produise, mais puisque nous nous assurons contre le feu, le vol et les accidents d'automobile, et que les statistiques démontrent que les gens de cette catégorie pourraient perdre leur emploi, par suite de l'évolution technologique et de l'automation, nous devrions les inclure dans ce programme-ci pour protéger leurs revenus en cas de chômage.

En étudiant ce bill destiné à modifier la loi sur l'assurance-chômage, nous devons nous poser la question suivante: Quel rapport y a-t-il entre l'assurance-chômage et une révision de cette dernière d'une part, et la nouvelle conception d'un revenu minimum garanti d'autre part? Au dire de bon nombre de gens, on devrait instaurer un seul programme global pour assurer le maintien des revenus personnels dans un pays, prévoir un revenu minimum dans le cas des gens qui ne peuvent travailler ou sont incapables de trouver du travail, des aveugles, des infirmes et des vieillards. On peut invoquer bien des arguments en faveur de ce concept. Je souhaiterais que le gouvernement songe à reviser à fond l'assurance-chômage et d'autres programmes de sécurité sociale. Il y aurait, me semble-t-il, à la fois profit et avantage du point de vue de l'efficacité, si ces programmes étaient coordonnés de façon à assurer un revenu à ceux qui, en toute honnêteté, sont vraiment sans emploi et incapables de travailler.

Je conclus en disant que le besoin de cette mesure se fait certainement sentir. Les taux d'allocations doivent être rajustés en fonction du coût de la vie. Nous devons protéger ces gens destinés à rester sans emploi. Ce bill n'est en rien superfétatoire, et je pense que nous devons l'adopter. Cependant, je le répète, je demande au ministre de faire une déclaration avant de clore le débat sur la deuxième lecture du bill. Qu'il nous donne l'assurance que des mesures seront prises au sujet des abus qui se multiplient et qui troublent bien des Canadiens lorsque ceux-ci se mettent à parler de l'assurance-chômage. Si l'on fait cela, ils accepteront ce bill de bon gré et l'appuieront.

**M. J. R. Keays (Gaspé):** Monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons des modifications proposées dans le bill car, comme on l'a déjà signalé, il était temps qu'on les présente. Nous sommes également heureux des changements qui sont apportés au règlement pour faire de la lumière sur quelques-unes des anomalies de la loi sur l'assurance-chômage.